

Braccio, Nadia

De: Andrea Silva [andreasilva@hotmail.com]
Envoyé: 13 mars 2014 05:27
À: Greffe
Cc: villedelongueuilrefuse@gmail.com; Martine Ouellet; Mairesse de Longueuil; info@cqlpe.ca; Refusons Les Compteurs
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Madame Pelletier,
Madame Giner,

Nous souhaitons vous aviser que, le vendredi 23 août 2013, nous avons été victimes de VIOLATION DE NOS DROITS FONDAMENTAUX par Hydro-Québec Distribution.

En effet, nous vous informons que, au cours de l'après-midi du vendredi 23 août 2013, Hydro-Québec Distribution - ou son sous-traitant Capgemini - s'est présenté à notre domicile, **en notre absence**, et a procédé au remplacement de notre compteur électromécanique par un **compteur intelligent FOCUS AXR-SD de Landis+Gyr**, et ce, malgré nos **AVIS** sans équivoque **informant et indiquant clairement notre non-consentement** à l'installation de tout nouveau compteur susceptible de porter atteinte **à la santé et à la vie privée de notre famille**.

Par ailleurs, nous vous informons que nous avons dûment fait parvenir à M. Daniel Richard, président d'Hydro-Québec Distribution, **par COURRIER RECOMMANDÉ, le 31 mai 2013**, une lettre intitulée *Avis de non consentement à l'installation d'un compteur-émetteur de radiofréquences et à toute entrée non autorisée sur notre propriété pour toute fin autre que la relève de notre consommation d'électricité (sans préjudice)*, afin de l'informer légalement de notre non-consentement à l'installation de ce type de compteur.

En conséquence, nous conservons précieusement notre **reçu du client** de cet envoi par courrier recommandé, lequel confirme et prouve l'avis de non-consentement que nous avons envoyé à Hydro-Québec Distribution le **31 mai 2013**.

De plus, afin de nous assurer que nos droits soient respectés, nous avons également placé des avis de non-consentement **extrêmement VISIBLES** par toute personne s'aventurant sur notre propriété privée, dans le but de les informer clairement de notre non-consentement à l'installation de tout compteur émetteur-récepteur de radiofréquences et/ou de tout compteur portant atteinte à notre vie privée.

Nous vous précisons également que notre non-consentement à l'installation de tout compteur de nouvelle génération par Hydro-Québec Distribution était même **connu publiquement**, comme vous pouvez le constater à la lecture des divers articles de journaux suivants, où l'on voit clairement les **avis de non-consentement déjà bien installés au mois de JUIN 2013** sur notre ancien compteur électromécanique :

- 1) **Le Journal de Montréal**, édition du vendredi 14 juin 2013 :
<http://www.journaldemontreal.com/2013/06/14/des-citoyens-de-saint-hubert-reclament-un-moratoire>
- 2) **Le Courrier du Sud**, page 7, édition du mercredi 19 juin 2013 :
<http://www.lecourrierdusud.ca/2013/06/13/compteurs-intelligents--des-citoyens-de-saint-hubert-reclament-un-moratoire>

3) **Le Journal de Saint-Hubert**, jeudi 13 juin 2013 :

<http://www.lejournaldesainthubert.ca/2013/06/13/compteurs-intelligents--des-citoyens-de-saint-hubert-reclament-un-moratoire>

Nous vous précisons que, même à ce jour, nous conservons lesdits avis de non-consentement que nous avons installés, afin **de réitérer notre non-consentement à ce type d'appareil installé par Hydro-Québec Distribution sur notre propriété**, comme le prouvent également les reportages suivants réalisés par le journaliste Olivier Bourque de TVA :

1) <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/national/archives/2013/11/20131108-200639.html>

2) <http://tva.canoe.ca/emissions/je/reportages/201656.html>

Depuis le jour où Hydro-Québec Distribution - ou son sous-traitant Capgemini - a installé ce **compteur intelligent FOCUS AXR-SD de Landis+Gyr** sur notre propriété, et ce, CONTRE NOTRE GRÉ et SANS NOTRE CONSENTEMENT, nos deux jeunes enfants ne peuvent plus dormir dans leur chambre, car celle-ci est trop proche dudit compteur. Nous n'avons plus, depuis ce triste jour, la même qualité de vie qu'auparavant, alors que nous avions notre compteur électromécanique.

De plus, nous sentons que nous n'avons plus d'intimité dans notre foyer, puisque nous savons que toutes les **données concernant nos habitudes de vie** sont recueillies jour après jour, connues et conservées par Hydro-Québec Distribution. **Nous considérons cela comme une grave intrusion à la vie privée.**

Nous sommes maintenant aux prises avec ce compteur intelligent. Nous sommes très bien renseignés sur **les dangers et les risques pour la santé humaine, et particulièrement CELLE DES ENFANTS**, que posent les micro-ondes pulsées émises par ces compteurs dits intelligents. Nous sommes extrêmement inquiets de cette situation. Depuis ce jour, nous n'avons plus de tranquillité d'esprit.

Nous souhaitons vous communiquer que le non-respect de notre volonté par Hydro-Québec Distribution, nous a provoqué un stress psychologique immense. Nous nous sommes sentis agressés, attaqués et humiliés à l'intérieur même de notre propre domicile.

De plus, ce qui nous révolte énormément est le fait que nous nous sommes sentis volés et privés de notre droit, le plus légitime, **COMME PARENTS**, de pouvoir et de vouloir offrir à nos deux jeunes enfants ce que NOUS jugeons le mieux pour leur santé, pour leur bien-être et pour leur sécurité, au sein de leur foyer familial. Nous nous sentons lésés dans notre droit parental le plus fondamental à vouloir offrir un **foyer sain et sécuritaire à nos enfants**, selon nos valeurs, nos convictions et nos croyances profondes.

Nous dénonçons cet acte d'Hydro-Québec Distribution à notre endroit et demandons à ce que notre droit à la santé, notre droit à la vie privée et notre droit à la jouissance paisible du domicile, soient respectés dans les meilleurs délais.

En terminant, nous réclamons à Hydro-Québec Distribution le droit d'installer à nouveau, sur notre propriété, **un compteur électromécanique, LE SEUL COMPTEUR** qui ne viole pas notre droit légitime à la santé et à la vie privée au sein de notre foyer, et ce, **sans aucun frais additionnels et sur simple demande écrite.**

Nous vous prions d'agréer, Madame Pelletier, Madame Giner, nos salutations distinguées.

ANDRÉA SILVA et HECTOR VALDES

Citoyens de l'arr. de Saint-Hubert, à Longueuil, Québec, Canada
514.503.6300